

**Reprise des activités en salle  
Rentrée de septembre 2021**

18/05/2021

## Au menu

- ◆ Questions/Réponses reprise des activités au 19 mai, au 9 juin
- ◆ Informations de rentrée
  - ◆ myFFME
  - ◆ Tarifs licences saison prochaine
  - ◆ Mineurs et certificat médical
  - ◆ Le Pass'Sport
  - ◆ La carte passerelle

**Reprise des activités 19 mai – 9 juin**



# Application des décisions sanitaires à la pratique sportive

- ◆ Publication de toutes les informations sur le site du Ministère des sports à venir
- ◆ Les nouveautés au 19 mai :
  - ◆ Les mineurs sont devenus publics prioritaires et peuvent donc pratiquer en salle. Voir avec le gestionnaire de la salle, les contraintes particulières à appliquer (nombre de personnes dans la salle, aération, nettoyage...)
  - ◆ En salle, lors de la pratique de tous les publics prioritaires, pas de restrictions particulières si ce n'est le respect des gestes barrières, port du masque catégorie 1 obligatoire à partir de 11 ans, fortement recommandé à partir de 6 ans, en permanence sauf pendant l'escalade. Lors d'une pratique avec une intensité modérée, porter le masque même en grimant.
  - ◆ A l'extérieur, aucune restriction pour les mineurs, groupe limité à 10 personnes, cadres compris pour les adultes
  - ◆ Couvre-feu à 21H : pas de dérogation pour la pratique des mineurs (en salle ou à l'extérieur) et la pratique des adultes.
- ◆ Les nouveautés au 9 juin
  - ◆ Reprise des activités en salle pour tous
  - ◆ Couvre-feu à 23H

Restez vigilants sur le respect des gestes barrières 😊

# Informations Rentrée



< RETOUR

### INFORMATIONS DE LA STRUCTURE



 [Changer le logo](#)

Administration

**Présentation**

Organigramme

Actualités du club

Adresses

Accueil et contact

Documents officiels

Gestion des salariés

Texte de présentation du club\*

Club fondé en 2003, il accueille et accompagne les grimpeurs débutants comme les confirmés. De nombreux créneaux libres et encadrés sont proposés toute l'année. Sorties en falaise en automne et au printemps.

Activités proposées par mon club

Escalade Difficulté, Baby escalade, Escalade Bloc

Escalade Difficulté



Baby escalade



Escalade Bloc



 **Activité principale**

N° SIRET

15485416521495

Agrément Jeunesse et sports

36512564651

Accueil de personnes en situation de handicap\*

Oui  Non

Mineurs acceptés\*

Oui  Non

RETOUR <



**DURAND Nicolas**

Date de naissance: 06/08/1986  
Nationalité : France 

N° licence: **800 338**

**Saison 2020-2021**  
**19 ESCALADE**

Type de licence: Adulte  
Date saisie licence: 11/05/2021  
Date fin licence: 31/08/2021  
Type d'assurance: **BASE**

Option(s) d'assurance: [Ski de piste](#) [Indemnité journalière 1](#)

**Renvoyer le mot de passe**

**Informations générales**

Licences et assurances

Certificats médicaux

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

### Informations générales

Civilité*	Homme	Téléphone	 +33 04 76 52 43 02
Nom	DURAND	Téléphone portable	 +33 06 12 34 56 78
Prenom	Nicolas	Adresse courriel*	n.durand@gmail.com
Date de naissance*	06/08/1986	Adresse courriel 2	nicod@yahoo.fr
Nom de naissance	DURAND		
Commune de naissance*	Brest		
Nationalité	 France		
Pays	 France		
Adresse*	18 RUE DE LA RÉPUBLIQUE		
Complément d'adresse	Immeuble 3A		
Code postal	69002		
Ville*	LYON		

*Pour en savoir plus sur vos données personnelles, cliquez ici*

**Enregistrer**

< RETOUR

GESTION DES ADHÉSIONS DÉMATÉRIALISÉES



Cotisations et tarifs

Organiser groupes et sections

Planning des groupes

### Organisation des groupes

Activité	Nom du groupe	NB	Age minimum	Age maximum	Action
Escalade Difficulté	Adulte autonomie 1	20	18	60	 
Escalade Bloc	Initiation enfants 8-10ans	10	8	10	 
Escalade Bloc	Wisiti 4-6ans	9	4	6	 

Lignes par page :

10

1 3 de 3



# TARIFS LICENCES ET AFFILIATION

## Tarifs adoptés par l'AG FFME des 3 et 4 avril 2021

- ◆ Des tarifs licences inchangés entre cette saison et la prochaine :

	LICENCE ADULTE	LICENCE JEUNE	LICENCE FAMILLE
Coût de la licence au 1 <sup>er</sup> septembre 2021 (hors cotisations locales et hors responsabilité civile obligatoire)	42 €	27,50 €	13,50 €

- ◆ Montant de l'affiliation des associations = 0 € (nouvelle affiliation ou réaffiliation).

## TARIFS ASSURANCES

- ◆ La responsabilité civile obligatoire passe à 6 € par licencié.
- ◆ Les garanties de personne ou individuelle accident, assistance rapatriement, Base, Base+, Base++ et les options = mêmes tarifs qu'en saison 2020-2021.

# Mineurs et certificat médical

## Simplification adoptée (décret du 8 mai 2021)

- ◆ Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : C'est valable pour tous les types de pratiques loisir ou compétitive.
- ◆ Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un questionnaire de santé :
  - ◆ **Réponse NON à toutes les questions** : Un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative = pas de certificat médical
  - ◆ **Réponse OUI à au moins l'une des questions** = le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non contre indication à la pratique sportive pour prendre sa licence.
- ◆ Le certificat médical reste obligatoire pour certaines disciplines à contraintes particulières : l'alpinisme en fait partie.

## Mineurs et certificat médical (suite)

- ◆ Mise en œuvre :
  - ◆ **Licence Jeune** = être mineur sur l'ensemble de la saison = pas de certificat médical si 100% de réponses NON au questionnaire de santé Jeune.
  - ◆ **Licence Adulte** = 18 ans en cours de saison sportive et plus = certificat médical tous les 3 ans si 100% de réponses NON au questionnaire de santé Adulte.
  - ◆ **Licence Famille** = idem en fonction de l'âge de l'adhérent.
  - ◆ **Licence Jeune, Adulte ou Famille pour la pratique de l'alpinisme** : certificat médical tous les ans.

**Le Pass'Sport**



# Contexte et dispositif (informations Ministère des sports d'avril 2021)

## Contexte

- Une baisse importante de la pratique sportive en club (-20% de licences en 2020-2021) notamment chez les jeunes
- Des associations sportives en difficultés financières
- Une réponse forte annoncée par le Président de la République : favoriser la reprise massive de licences pour les jeunes défavorisés ou éloignés de la pratique
- Une réflexion initiée par la direction des sports en septembre 2020 et poursuivie par l'agence nationale du sport (octobre – janvier)
- Un déploiement à la rentrée 2021 dans un contexte sanitaire encore incertain à ce jour.

## Dispositif

- Une aide financière de 50 € versée par l'Etat pour réduire le coût de la prise d'une licence sportive pendant d'un an.
- **Public cible : 6 à 16 ans issus des familles les plus fragiles (QF < ou égal à 600 €) ainsi qu'aux jeunes de 6-20 ans en situation de handicap, bénéficiaires d'une AEEH ou AAH = 2,5 M de jeunes**
- Structures bénéficiaires : les associations sportives affiliées et celles qui sont agréées dans les QPV **et les territoires des cités éducatives**, ainsi que les maisons sports santé
- Date de mise en œuvre : saison sportive 2021-2022 (septembre 2021)
- Nombre de bénéficiaires : avec un taux de recours de 70%, environ 1,8 M

## Notre vision du succès

On aura réussi si :

- 1,8 millions de jeunes accèdent à une pratique sportive en club d'ici la fin 2021 ;
- le taux d'abandon des jeunes dans l'année est faible ;
- **la mobilisation et la synergie entre les acteurs est renforcée** (collectivités, associations sportives, établissements scolaires ....) ;
- la complémentarité a été organisée avec les collectivités locales **et les fédérations volontaires** ;
- le taux de satisfaction des usagers est supérieur à 80% ;
- **le projet sportif a été adapté à ce public spécifique** ;

# Les facteurs clés de succès

## Simplicité

- La **simplicité des démarches** pour les familles et les associations (**dématérialisation**) pour avoir leur **adhésion**
- Une **visibilité** de l'offre pour les familles
- Une **information adaptée** et **donnée au bon moment**
- La simplicité des **procédures de contrôle** par les DRAJES

## Articulation

- Une **mobilisation** des partenaires et une **coordination renforcée** entre acteurs **pour aller chercher le public cible**
- Une **complémentarité des dispositifs** notamment avec les collectivités territoriales

## Maitrise

- Des **gardes fous** pour assurer une maitrise de l'enveloppe budgétaire
- Une ouverture du dispositif sur une **courte période** (septembre et octobre)

## Pilotage

- Une **équipe projet** dédiée
- Les **DRAJES** en charge du pilotage territorial
- Un suivi du déploiement à un rythme très **régulier**
- Une **agilité permettant une adaptation aux résultats et aux réalités** des territoires

## Les remarques du mouvement sportifs (début mai)

### Des conditions de mise en œuvre contraignantes

- ◆ Un quotient familial plafond pour bénéficiaire du Pass'Sport, fixé à 600€ = il exclut les familles en difficulté qui légitimement devrait être éligibles (exemple un parent seul rémunéré au SMIC avec 2 enfants, n'est pas éligible).
- ◆ La simplicité qui devait prévaloir pour le remboursement des clubs laisse place à un système inadapté :
  - ◆ via Le Compte Asso. Pour 165 000 clubs fédérés, seuls 25 000 utilisent LCA, les clubs les moins structurés renonceront vraisemblablement à utiliser le dispositif ;
  - ◆ Des contraintes de rédactions pour les clubs avec un projet sportif adapté qui énonce les valeurs éducatives + la signature d'une charte d'engagement pour un accueil spécifique des bénéficiaires du Pass'Sport
  - ◆ Un contrôle des DRAJES...

# Les propositions du Mouvement sportif

## Pour réussir le Pass'Sport

- ◆ Un maintien du Pass'Sport à 50€ par jeune et un dispositif pour toutes les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- ◆ Elargir le dispositif aux personnes allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) de moins de 30 ans.
- ◆ Pour les publics valides, pour rester dans l'enveloppe de 100 millions d'euros alloués au dispositif, ouverture seulement aux 8-16 ans.
- ◆ Un process simple mais qui reste à opérationnaliser : sur présentation du courrier de la CAF, la famille d'un jeune doit pouvoir bénéficier d'une réduction de cotisation lors de l'adhésion au club.
- ◆ Abandon du recours au Compte Asso pour les remboursements et abandon de la charte d'engagement.
- ◆ Gestion directe de la logistique par les fédérations
- ◆ Des échanges constructifs ont eu lieu entre le CNOSF et le ministère des sports, entre le CNOSF et le conseiller sport de l'Élysée. Un arbitrage est attendu dans la semaine du 17 mai (plus probablement autour du 19/05)

## Le Pass'Sport bientôt des informations concrètes

- ◆ La FFME a indiqué au CNOSF qu'elle était d'accord pour assurer la logistique liée au Pass'Sport même s'il reste une incertitude sur l'opérationnalité du paiement.
- ◆ Dès que nous aurons plus de précisions, nous reviendrons vers vous.

## La Carte Passerelle

Un dispositif de découverte des activités pour certains jeunes



# CARTE PASSERELLE

## « SPORT SCOLAIRE-SPORT EN CLUB »

### UNE AMBITION

#### AUGMENTER LA PRATIQUE SPORTIVE DES ENFANTS EN CLUB

Le principe est assez simple ! Favoriser la passerelle entre l'école et le club et faciliter l'adhésion des jeunes dans l'association en offrant à **tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL et les élèves de 6<sup>ème</sup> licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL** la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Cette carte passerelle sera distribuée par les représentants de l'USEP, UGSEL, UNSS auprès des élèves concernés.

### UNE ACTIVATION TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

Pour faciliter l'accès à la pratique sportive toute l'année, les enfants vont avoir la possibilité **de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances maximum par club.**



# CARTE PASSERELLE

## « SPORT SCOLAIRE-SPORT EN CLUB »

### AVEC LA PLATEFORME

#### « MON CLUB PRÈS DE CHEZ MOI »



**MON  
CLUB**  
PRÈS DE CHEZ MOI

Tous les clubs participants à l'opération sont accessibles pour les élèves et leurs familles sur la plateforme digitale de géolocalisation « Mon club près de chez moi ».

Les clubs qui souhaitent s'inscrire au dispositif de la carte passerelle peuvent le faire en se connectant à la plateforme « Mon club près de chez moi » et en prenant en main leur page Besport.



# CARTE PASSERELLE

## « SPORT SCOLAIRE-SPORT EN CLUB »

### UN DISPOSITIF PROMETTEUR

Après une première année de déploiement national, l'impact du dispositif révèle de belles perspectives :

- Plus de 57% des jeunes se sont licenciés au club après les initiations
- Un succès auprès des élèves, des familles, des enseignants, des clubs
- Des rapprochements et des collaborations entre les clubs et les écoles
- Meilleure connaissance des élèves et de leur famille de l'offre sportive sur le territoire



# CARTE PASSERELLE

## « SPORT SCOLAIRE-SPORT EN CLUB »

### UNE COUVERTURE ASSURANTIELLE GARANTIE ET PRISE EN CHARGE PAR LE CNOSF

Le CNOSF a contracté des garanties d'assurance individuelle accident au bénéfice des détenteurs de la carte passerelle permettant de couvrir les risques auxquels s'exposent les enfants dans le cadre des activités testées.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur  
[franceolympique.com](http://franceolympique.com)



Renseignements : [cartepasserelle@cnosf.org](mailto:cartepasserelle@cnosf.org)

# Contacts

## La rentrée à venir

- ◆ Mail : [information@ffme.fr](mailto:information@ffme.fr)
- ◆ Léa DELIN 06 25 51 66 85

## Reprise des activités

- ◆ Mail : [covid19@ffme.fr](mailto:covid19@ffme.fr)

